

**Nombre de conseillers**

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 5

L'an deux mille vingt deux, le 29 janvier à 10 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Jocelyne AUDO, Première Adjointe au Maire .

Date de convocation : 25 janvier 2022

Présents : Mesdames Jocelyne AUDO, Annie LACUBE, Solenne LAURENT et Monsieur Serge ROUBY.

Absent excusé : Monsieur Didier CARBONELL a donné procuration à Madame Jocelyne AUDO, Madame Corinne CARRIERE.

Absent : 0

Secrétaire: Solenne Laurent

Madame Jocelyne AUDO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers, à la nomination de la secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et donne l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE -RENDU

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 est soumis à l'approbation du Conseil.

VOTE	Pour : 4	Contre : 0	Abstention : 1
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION PORTANT SUR LES TRAVAUX DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DU LOGEMENT COMMUNAL « LA PRADE »

(Délibération N°1)

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal que le bâtiment de la mairie ainsi que le logement communal « La Prade » situé au-dessus de la salle du Conseil Municipal sont fortement endommagés et qu'il convient d'y réaliser d'importants travaux de réhabilitation.

La société d'architecture BABY Eric a retenu et a présenté au Conseil Municipal les différentes offres de prix pour ces travaux qui s'élève à H.T 78 417,01 € soit T.T.C 90 784,46 €.

Madame le Première Adjointe propose donc au Conseil Municipal d'approuver le montant de ces travaux, de l'autoriser à signer les devis correspondants et de l'autoriser à solliciter les Services de l'Etat et du Département en vue de l'octroi de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE

Le montant des travaux H.T s'élève à 78 417,01 € soit T.T.C 90 784 746 €.

AUTORISE

Madame la Première Adjointe à signer les devis.

AUTORISE

Madame la Première Adjointe à solliciter les services de l'Etat et du Département en vue de l'octroi de subventions.

VOTE	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION PORTANT SUR DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DSIL 2022

(Délibération N°2)

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal qu'après avoir acté les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie et de l'appartement « LaPrade », il convient de demander aux Services de l'Etat une aide de financement au titre de la DETR- DSIL 2022.

Madame la Première Adjointe demande donc au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention aux Services de l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2022 à hauteur de 45 % du montant des travaux H.T de 78 417,01 € soit 35 287,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

APPROUVE

La demande de subvention aux Services de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 45 % du montant des travaux H.T de 78 417,01 € soit 35 287,65€.

VOTE	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

DELIBERATION PORTANT SUR DEMANDE DE SUBVENTION FDAL 2022

(Délibération N°3)

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal qu'après avoir acté les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie et du logement communal « La Prade », il convient de demander aux Services du Département une aide de financement au titre du FDAL 2022.

Madame la Première Adjointe demande donc au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention aux Services du Département au titre du FDAL 2022 à hauteur de 35 % du montant des travaux H.T de 78 417,01 € soit 27 445,95 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

APPROUVE

La demande de subvention aux Services du Département au titre du FDAL 2022 à hauteur de 35 % du montant des travaux H.T de 78 417,01 € soit 27 445,95€.

VOTE	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

* DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS SOLIDAIRES DE LA CCHA AUX COMMUNES ELIGIBLES

Besoins pour l'année 2022 transmis à la CCHA.

* TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE PAR LES UV

Travaux d'installation de l'appareillage de traitement de l'eau par lampes UV finalisés par le SMDEA 09 – Mise en électrification par le SDE 09 dans les prochains jours.

* TOURNEES DE PAIN AU VILLAGE

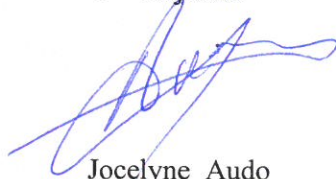
Service bien accueilli et apprécié des villageois.

* LOGEMENTS COMMUNAUX

Interventions au logement l'Oratori et Le Ressec

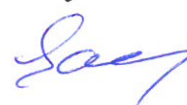
la séance est levée à 10 h 50

1^{ère} Adjointe



Jocelyne Audo

2^{ème} Adjointe



Annie Lacube